



CATALOGUE 2^e SEMESTRE 2026

FORMATIONS ET RÉUNIONS D'INFORMATION



ADM19

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA CORRÈZE

organisme agréé
pour la formation des élus locaux

VERSION DU 21/07/2026



Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Émile Fage
19000 TULLE



05 55 93 74 46



adm19@adm19.fr



adm19

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA CORRÈZE

Depuis 1985, l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Corrèze – ADM 19, est le relais en Corrèze de l'Association des Maires de France (AMF).

UNE ASSOCIATION D'ÉLUS, POUR LES ÉLUS

L'ADM 19 regroupe l'ensemble des **277 communes** et **9 intercommunalités de la Corrèze**, quelles que soient leurs sensibilités politiques.

Des syndicats intercommunaux ont également rejoint l'ADM 19.

Depuis



au service des communes
et des intercommunalités

NOS MISSIONS :

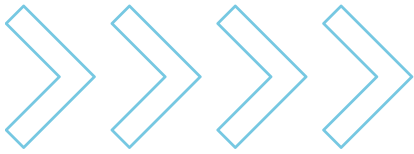
- Formation des élus
- Assistance et conseils juridiques
- Représentation pluraliste des collectivités locales auprès des pouvoirs publics
- Information sur des sujets d'actualité
- Organisation du Carrefour des Collectivités Territoriales
- Déplacement au Congrès des Maires à Paris
- Promotion de l'innovation (offres mutualisées, etc.)
- Et bien d'autres missions au service des communes et des intercommunalités !

Retrouvez-nous sur
maires.correze.net



annuaires
actualités
formations
publications





SE FORMER, UN DROIT POUR MIEUX AGIR

Être élu local, c'est s'engager au service de sa commune et de ses habitants. C'est aussi assumer des responsabilités importantes et prendre des décisions dans un environnement juridique, administratif et financier parfois complexe.

À l'issue des élections municipales, une nouvelle mandature s'ouvre. Pour les élus, cette période marque le début de nombreux projets mais aussi la nécessité de s'approprier rapidement les règles, les outils et les bonnes pratiques qui permettent d'exercer pleinement leur mandat.

Dans ce contexte, la formation constitue un droit essentiel des élus locaux et un véritable levier pour agir efficacement au service de son territoire.

Pour répondre aux besoins des élus, l'ADM 19 propose plusieurs formats de formation :

✓ **Des réunions d'information et de formation, généralement gratuites**, consacrées à des thématiques liées à l'administration communale. Elles sont régulièrement organisées en partenariat avec différents organismes (AMF, Finances publiques, Archives départementales, Gendarmerie nationale, ENEDIS...).

✓ **Des sessions de formation payantes**, finançables via le DIFE ou le budget communal, animées par des formateurs qualifiés, permettant d'approfondir des sujets essentiels tels que la gestion d'une commune, les finances locales, la prise de parole en public ou la conduite de projets territoriaux.

Depuis 2016, l'ADM 19 bénéficie de l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux, gage de qualité dans l'accompagnement proposé tout au long de leur mandat.

Chaque élu bénéficie de dispositifs spécifiques pour financer sa formation, que ce soit via le budget formation de sa collectivité ou grâce au Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE).

Découvrez vos droits et les modalités de financement en consultant le guide officiel édité par la Direction Générale des Collectivités Locales, en cliquant sur ce lien  ou en scannant ce QR code :



Ce catalogue permet à chacun de disposer de repères et d'outils nécessaires pour démarrer son mandat dans les meilleures conditions et conduire sereinement les projets de sa collectivité.

Notre objectif : accompagner les élus et faciliter leur mandat

La mission principale de l'ADM 19, comme il est inscrit dans ses statuts, est la formation et l'information des élus.

Les collectivités peuvent également solliciter l'ADM 19 pour l'organisation de formations et d'actions d'information adaptées à leurs besoins spécifiques.

Contactez-nous !



COMMENT S'INSCRIRE ?

**Une formation ou une réunion d'information vous intéresse ?
Ne perdez pas de temps, inscrivez-vous en 3 étapes !**

1. Accédez à la fiche détaillée de la formation dans notre catalogue.

 **Astuce :** Pour accéder facilement à la fiche, cliquez sur cette icône :  située à la fin de la ligne concernée, dans le calendrier des formations :

mars 2026						public cible ?	
30 mars	Fonctionnement du conseil municipal Intervenant : Eric LANDOT			09h30 durée : 1h30	gratuit		

Ce calendrier figure également sur notre site internet : maires.correze.net - rubrique formation

2. Cliquez sur le lien d'inscription ou scannez le QR code figurant sur la fiche de présentation détaillée de la session choisie (rubrique :  **INSCRIPTION :).**

3. Suivez les instructions.



S'il s'agit d'une formation payante comportant le logo :  , vous devez impérativement avoir créé votre identité numérique au préalable avant de procéder à votre inscription ([besoin d'aide ? cliquez ici](#)).

**Pour toute information complémentaire, conseil ou accompagnement,
n'hésitez pas à contacter l'ADM 19 :**

Isabelle BAUDRY

Chargée de formation à l'ADM 19

 05 55 93 74 43 -  adm19@adm19.fr



LE DIFE

Droit Individuel à la Formation des Élus



L'objectif du DIFE est de permettre aux élus qui le souhaitent de suivre et de financer des formations en lien avec leurs fonctions électives.

Le décret n° 2016-871 du 29 juin 2016, révisé par le décret n° 2021-596 du 14 mai 2021, précise les conditions de financement du DIFE. **Le fonds est géré par la Caisse des dépôts et consignations** et financé par une cotisation obligatoire annuelle prélevée sur le montant brut des indemnités de fonction versées aux élus des communes, des EPCI à fiscalité propre, des Départements et des Régions.

LES BÉNÉFICIAIRES : Depuis 2021, tous les élus locaux, indemnisés ou non, acquièrent leurs **droits individuels à la formation** crédités en euros par année de mandat.

Le compte de l'élu est alimenté automatiquement chaque année de 400 € dans la limite d'un plafond cumulé de 800 €.

Suite aux élections municipales de mars 2026, 3 possibilités :



Nouvel élu de mars 2026 :

Les droits au DIFE (400 €) seront alimentés et disponibles dès la première année après l'élection et dès que l'élu sera identifié dans le RNE (Répertoire National des Elus), soit mi-avril 2026.



Élu réélu en mars 2026 :

Les droits au DIFE cumulés lors du mandat 2020-2026 et non utilisés à la date de fin du mandat sont conservés (dans la limite de 800 €). Si les droits au titre du mandat 2020-2026 ont été intégralement utilisés, l'élu réélu bénéficiera d'un nouveau crédit de 400 €.



Élu non réélu :

- Lorsqu'un élu n'est pas réélu, qu'il n'exerce aucun autre mandat et qu'il a liquidé ses droits à la retraite, il perd ses droits DIFE à l'expiration de son mandat (deuxième alinéa de l'art. R. 2123-22-1-B du CGCT).
- Lorsque le titulaire n'est pas réélu, n'exerce aucun autre mandat local et n'a pas liquidé ses droits à la retraite : il dispose de 6 mois pour utiliser ses droits pour des formations liées à une réinsertion professionnelle en application de l'article R2123-22-1-C du CGCT.



**REPÉREZ, DANS LE CALENDRIER,
NOS FORMATIONS FINANÇABLES VIA LE DIFE
GRÂCE À CE LOGO :**



Pour toute information complémentaire, conseil ou accompagnement :

Isabelle BAUDRY

Chargée de formation à l'ADM 19 : ☎ 05 55 93 74 43 - ✉ adm19@adm19.fr



= EN VISIO



= EN PRÉSENTIEL

fiche d'information détaillée
et/ou lien d'inscription

septembre 2026							public cible
8 septembre	Présentation du portail ENEDIS ENEDIS		11h00 durée : 1h00	gratuit		élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
8 septembre	Présentation du portail ENEDIS ENEDIS		17h00 durée : 1h00	gratuit		élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
10 septembre	Inventaire des biens de la collectivité Conseil Supérieur du Notariat		10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
14 septembre	Outils de financement de l'urbanisme Ordre des Géomètres Experts		10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
16 septembre	Maire employeur Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 19		9h00 durée : 3h00	gratuit	TULLE Centre de Gestion	élus	EN COURS...
17 septembre	Utilisation de la plateforme Transbois DRAAF-SERFOB		9h-12h ou 14h-17h	gratuit	TULLE Conseil dptal	élus et agents	Élus : surveillez vos mails ! ✉
18 septembre	Délimitation des propriétés communales Ordre des Géomètres Experts		10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
21 septembre	Présentation de la plateforme ENERMAP ENGIE		17h00 durée : 1h00	gratuit		élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
22 septembre	Préparer les élections présidentielles sereinement ADM 19		10h00 durée : 2h00	gratuit	TULLE Conseil dptal	élus et agents	EN COURS...
24 septembre	Présentation des missions du CAUE CAUE		10h00 durée : 2h00	gratuit		élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
24 septembre	Préparer les élections présidentielles sereinement ADM 19		14h30 durée : 2h00	gratuit	SADROC	élus et agents	EN COURS...
25 septembre	Réunion annuelle avec ENEDIS - Activités et projets ENEDIS		10h00 durée : 2h00	gratuit	ÉGLETONS Salle du Château Robert	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
28 septembre	Réunion annuelle avec ENEDIS - Activités et projets ENEDIS		10h00 durée : 2h00	gratuit	ST-PANTALÉON- DE-LARCHE	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
28 septembre	Voirie communale - Chemins ruraux Ordre des Géomètres Experts		14h00 durée : 3h00	gratuit		élus	
29 septembre	Réunion annuelle avec ENEDIS - Activités et projets ENEDIS		10h00 durée : 2h00	gratuit	BEAULIEU-SUR- DORDOGNE	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉



= EN VISIO



= EN PRÉSENTIEL

fiche d'information détaillée
et/ou lien d'inscription

octobre 2026							
public cible							
1er octobre	Préparer les élections présidentielles sereinement ADM 19		10h00 durée : 2h00	gratuit	USSEL Haute-Corrèze Communauté	élus et agents	EN COURS...
2 octobre	Réunion annuelle avec ENEDIS - Activités et projets ENEDIS		10h00 durée : 2h00	gratuit	BUGEAT	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
5 octobre	Réunion annuelle avec ENEDIS - Activités et projets ENEDIS		10h00 durée : 2h00	gratuit	LAGUENNE-SUR-AVALOUZE	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
6 octobre	Club utilisateur CERIG (utilisation et évolution du logiciel) CERIG		9h00 durée : 3h00	gratuit	LAGUENNE-SUR-AVALOUZE	agents	EN COURS...
6 octobre	Rencontre citoyenne avec le procureur de Tulle		18h00 durée : 2h	gratuit	SAINT-MERD-LES-OUSSINES	tout public entrée libre	
8 octobre	Utilisation de la plateforme Transbois DRAAF-SERFOB		9h-12h ou 14h-17h	gratuit	TULLE Conseil dptal	élus et agents	Élus : surveillez vos mails ! ✉
8 octobre	Réunion annuelle avec ENEDIS - Activités et projets ENEDIS		10h00 durée : 2h00	gratuit	VIGEOIS	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
9 octobre	Réunion annuelle avec ENEDIS - Activités et projets ENEDIS		10h00 durée : 2h00	gratuit	COMBRESSOL	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
9 octobre	Matinale : L'hôtellerie de plein air Corrèze Tourisme		9h00 durée : 3h00	gratuit	UZERCHE	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
12 octobre	Mobiliser les fonds européens AMF - Banque des Territoires		10h30 durée : 1h30	gratuit	Microsoft Teams	élus	
13 octobre	Législation funéraire - Gestion et aménagement du cimetière ELABOR		9h00 durée : 3h00	gratuit	TULLE Conseil dptal	élus et agents	Élus : surveillez vos mails ! ✉
16 octobre	Réunion annuelle avec ENEDIS - Activités et projets ENEDIS		10h00 durée : 2h00	gratuit	St-MARTIAL-ENTRAYGUES ou HAUTEFAGE	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
22 octobre	Utilisation de la plateforme Transbois DRAAF-SERFOB		9h-12h ou 14h-17h	gratuit	TULLE Conseil dptal	élus et agents	Élus : surveillez vos mails ! ✉
28 octobre	Maîtriser la prise de parole en public dans l'exercice du mandat local Delphine LAVAL		9h00-16h00	250 €	TULLE Conseil dptal	élus	
29 octobre	Découvrez l'Agence France Locale et ses missions au service du financement des collectivités Agence France Locale		9h00 durée : 3h00	gratuit	TULLE Conseil dptal	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
30 octobre	Comprendre et élaborer son budget municipal Formatrice : Christine PRIOTTO		9h00-16h00	250 €	TULLE Conseil dptal	élus	

FORMATIONS & INFORMATIONS

2ème semestre 2026



= EN VISIO



= EN PRÉSENTIEL

fiche d'information détaillée
et/ou lien d'inscription

novembre 2026							
public cible							
2 novembre	Réhabilitation du patrimoine bâti Ordre des Architectes		 10h30 durée : 1h30	gratuit	 Microsoft Teams	élus	
5 novembre	Le paysage, l' élu et le projet local : comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire CAUE		9h00-16h00	gratuit	VOUTEZAC	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
6 novembre	Biens vacants et sans maître Conseil Supérieur du Notariat		 10h30 durée : 1h30	gratuit	 Microsoft Teams	élus	
10 novembre	Utilisation de la plateforme Transbois DRAAF-SERFOB		9h-12h ou 14h-17h	gratuit	TULLE Conseil dptal	élus et agents	Élus : surveillez vos mails ! ✉
13 novembre	Musclez votre répartition en tant qu' élu Formatrice : Delphine LAVAL		9h00-16h00	 250 €	TULLE Conseil dptal	élus	
17 novembre	Le paysage, l' élu et le projet local : comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire CAUE		9h00-16h00	gratuit	GROS-CHASTANG	élus	Élus : surveillez vos mails ! ✉
20 novembre	Comprendre et élaborer son budget municipal Formatrice : Christine PRIOTTO		9h00-16h00	 250 €	TULLE Conseil dptal	élus	
décembre 2026							
public cible							
9 décembre	Booster son estime de soi dans son quotidien d' élu Formatrice : Delphine LAVAL		9h00-16h00	 250 €	TULLE Conseil Dptal	élus	
17 décembre	Utilisation de la plateforme Transbois DRAAF-SERFOB		9h-12h ou 14h-17h	gratuit	TULLE Conseil Dptal	élus et agents	Élus : surveillez vos mails ! ✉

Contact - Renseignements :

Isabelle Baudry 05 55 93 74 43 - isabelle.baudry@adm19.fr

Inventaire des biens de la collectivité

Objectifs :

Permettre aux élus de disposer d'une connaissance précise du patrimoine de leur collectivité afin d'en assurer une gestion efficace, de sécuriser leurs biens et de répondre aux obligations réglementaires.



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** jeudi 10 septembre 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Conseil Supérieur du Notariat

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription,
le lien de connexion vous sera envoyé la veille.

Outils de financement de l'urbanisme

Les thèmes abordés

La fiscalité de l'urbanisme (taxes, contributions et participations)

Etat des lieux des outils à disposition pour maîtriser l'aménagement de sa commune et le financement de ses équipements

Planifier l'urbanisme selon un modèle économique optimisé



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** lundi 14 septembre 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Ordre des Géomètres Experts- Michel ARRAYET

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription,
le lien de connexion vous sera envoyé la veille.



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Délimitation des propriétés communales

Les thèmes abordés

Procédure de bornage ou procédure spécifique à la délimitation d'un bien affecté de la domanialité publique

La responsabilité du maire : à quel moment la responsabilité contractuelle du maire peut-elle être engagée ?

Les procédures spécifiques à respecter



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.



Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental



Date : vendredi 18 septembre 2026, à 10h30



Durée : 1h30



Tarif : gratuit



Intervenant : Ordre des Géomètres Experts – Gautier PETITDEMANGE



Lieu : en visio



INSCRIPTION : cliquez sur le lien ou scannez le QR code



Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription,
le lien de connexion vous sera envoyé la veille.



Microsoft Teams



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Voirie communale Chemins ruraux



Les thèmes abordés

Approche juridique (procédures de classement/déclassement, alignement, cession gratuite, suppression, aliénation ...)

Approche technique (entretien, intervention sur la voirie, coordination des travaux ...)

Approche financière (participations financières, taxes et contributions fiscales ...)

Pouvoirs et responsabilités du maire

Recensement et gestion des chemins ruraux

Que se passe t-il lorsqu'un chemin rural appartient à plusieurs communes ?



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.



Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental



Date : lundi 28 septembre 2026, à 14h00



Durée : 3h00



Tarif : gratuit



Intervenant : Ordre des Géomètres Experts- Marc PIGNOL



Lieu : en visio



INSCRIPTION : cliquez sur le lien ou scannez le QR code



Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".

Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.



Microsoft Teams

RÉUNIONS CITOYENNES



Venez échanger directement avec
François TESSIER, Procureur de Tulle

Pour répondre à vos questions et expliquer le fonctionnement de la justice,
4 réunions citoyennes sont organisées en partenariat avec l'ADM 19

SAINT MERD LES OUSSINES

mardi 6 octobre 2026

18h30 – 20h

Salle des fêtes

MERLINES

mardi 30 juin 2026

18h30 – 20h

Salle des fêtes

TULLE

mardi 19 mai 2026

18h30 – 20h

Salle Latreille bas

MARCILLAC LA CROISILLE

mardi 28 avril 2026

18h30 – 20h

Salle des fêtes de la mairie



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Mobiliser les fonds européens

Les thèmes abordés

L'éligibilité des projets

Les principes à respecter

Les astuces à connaître



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** lundi 12 octobre 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Banque des Territoires – Thomas POMERA

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.



Microsoft Teams



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY
☎ 05 55 93 74 43
✉ adm19@adm19.fr



Maîtriser la prise de parole en public dans l'exercice du mandat local



Objectif de la formation

Renforcer les compétences des élus locaux en matière de communication orale afin de leur permettre d'assurer efficacement leurs interventions publiques dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

 **Minimum 6 participants - maximum 15**

Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

Date : en présentiel

**Mercredi 28 octobre,
de 9h00 à 16h00**

 **Durée :** 6 heures - 1 journée

Formatrice : Delphine LAVAL

Coach en déploiement personnel et professionnel

Lieu (accessible PMR) :

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

Tarif : 250 € TTC par personne

Financement :

DIFE ou budget communal

↳ Thématique :

ELU0405 – Formation généraliste
"communication"



INSCRIPTION :

Si financement DIFE* :



Sinon, bulletin d'inscription :



*Le délai d'accès à la formation est d'environ **1 mois à compter de la confirmation d'inscription**, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et de la validation administrative du dossier DIFE.

PROGRAMME

Présentations : intervenante – cadre – objectifs – déroulé

Mise en situation de présentation des participants

Récolte anonyme des difficultés vécues ou appréhendées par les participants

1. Repères :

- Les différentes situations de prise de parole en public dans la fonction d'élu
- Les communs à toutes les situations de prise de parole
- La carte des composantes d'une prise de parole en public

2. Mises en situation :

Travail sur le corps et la présence :

- sécurité intérieure
- ancrage
- posture physique

Travail sur la voix et le charisme :

- rythmes et modulations
- pauses et silences
- hauteurs et volumes

Travail sur la relation et l'influence :

- regard
- posture relationnelle
- intention



*Affirmez-vous à l'oral
avec assurance*

Évaluation qualitative de la formation par les participants.
Évaluation des acquis en début et fin de formation.
Attestation individuelle de fin de formation.



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Comprendre et élaborer son budget municipal

Objectif de la formation

Permettre aux élus municipaux d'exercer pleinement leurs responsabilités en matière budgétaire et financière en maîtrisant le cadre juridique, les mécanismes comptables et les outils d'analyse financière nécessaires à la prise de décision.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- identifier les règles juridiques encadrant l'élaboration et l'exécution du budget communal
- expliquer le principe de séparation ordonnateur/comptable et ses implications
- décrire les différentes étapes du cycle budgétaire
- lire et interpréter un budget communal et un compte administratif
- vérifier les équilibres budgétaires obligatoires
- analyser la situation financière d'une commune à partir de ratios pertinents
- identifier les leviers mobilisables pour financer un projet communal

Minimum 6 participants - maximum 15

Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

Date : en présentiel

vendredi 30 octobre, de 09h00 à 16h00

ou

vendredi 20 novembre, de 09h00 à 16h00

Durée : 6 heures

Formatrice : Christine PRIOTTO

Spécialisée en finances publiques locales et accompagnement des collectivités territoriales

Lieu (accessible PMR)

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

Tarif : 250 € TTC par personne

Financement :

DIFE ou budget communal

↳ Thématique : ELU0504 – Gestion



INSCRIPTION :

Si financement DIFE* :



Sinon, bulletin d'inscription :



*Le délai d'accès à la formation est d'environ **1 mois à compter de la confirmation d'inscription**, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et de la validation administrative du dossier DIFE.

PROGRAMME

1. Cadre juridique du budget communal

Principes budgétaires (annualité, unité, universalité, équilibre, sincérité) ; règles issues du Code général des collectivités territoriales ; nomenclature comptable M57

2. Mécanisme ordonnateur/comptable

Fondement juridique ; rôle et responsabilité de l'ordonnateur ; rôle du comptable public

3. Le cycle budgétaire

Débat d'orientation budgétaire ; budget primitif ; décisions modificatives ; exécution budgétaire ; CFU (Compte Financier Unique) ; calendrier réglementaire

4. Notions comptables

Distinction fonctionnement/investissement ; opérations réelles et d'ordre ; résultats et affectation ; capacité d'autofinancement ; restes à réaliser ; amortissements

5. Les grands équilibres budgétaires

Épargne brute et nette ; équilibre réel ; endettement ; capacité de désendettement ; trésorerie ; seuils d'alerte

6. Quels leviers pour ses projets ?

Fiscalité locale ; dotations de l'État ; subventions ; emprunt ; arbitrages budgétaires et stratégie d'investissement

7. Étude de situation à partir des principaux ratios financiers

Étude de cas à partir d'un budget communal anonymisé ; calcul et interprétation des principaux ratios financiers ; identification des marges de manœuvre et points de vigilance



*Décoder le budget municipal
pour mieux décider*

Évaluation qualitative de la formation par les participants.

Évaluation des acquis en début et fin de formation.

Attestation individuelle de fin de formation.



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Réhabilitation du patrimoine bâti

Les thèmes abordés

L'enjeu de la réhabilitation et ses avantages (gains environnementaux, économiques, sociaux...).

Plutôt que de démolir, quelle est la pratique des architectes autour de la réhabilitation ?

Un enjeu de société.



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** lundi 2 novembre 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Ordre des Architectes- Yolaine PAUFICHET (*vice-présidente*)

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".

Après validation de votre inscription, le lien de connexion vous sera envoyé la veille.



Microsoft Teams



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Biens vacants et sans maître

Les thèmes abordés

Détermination des biens sans maître

L'incorporation du bien dans le patrimoine de la personne publique

La restitution des immeubles sans maître au propriétaire (ou ses ayants-droits)



Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

 **Date :** vendredi 6 novembre 2026, à 10h30

 **Durée :** 1h30

 **Tarif :** gratuit

 **Intervenant :** Conseil Supérieur du Notariat

 **Lieu :** en visio

 **INSCRIPTION :** cliquez sur le lien ou scannez le QR code



Cette visioconférence se déroulera sur "Teams".
Après validation de votre inscription,
le lien de connexion vous sera envoyé la veille.





ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY

☎ 05 55 93 74 43

✉ adm19@adm19.fr



Musclez votre répartie en tant qu' élu

Objectif de la formation

Formation opérationnelle visant à développer les compétences en argumentation, gestion des situations de tension en conseil municipal, commission ou réunion publique.

 **Minimum 6 participants - maximum 15**

Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

Date : en présentiel

Vendredi 13 novembre, de 9h00 à 16h00

Durée : 6 heures - 1 journée

Formatrice : Delphine LAVAL

Coach en déploiement personnel et professionnel

Lieu (accessible PMR) :

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

Tarif : 250 € TTC par personne

Financement :

DIFE ou budget communal

Thématique : ELU0405

Formation généraliste
"communication"



INSCRIPTION :

Si financement DIFE* :



Sinon, bulletin d'inscription :



*Le délai d'accès à la formation est d'environ **1 mois à compter de la confirmation d'inscription**, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et de la validation administrative du dossier DIFE.

PROGRAMME

Présentations : intervenante – cadre – objectifs – déroulé

1. Mise en situation de présentation des participants

2. Récolte anonyme des difficultés vécues ou appréhendées par les participants, micro-agressions verbales déjà vécues

- Pourquoi faut-il répondre à des (micro)agressions ?
- Que cherche l'agresseur et de quoi se nourrit-il ?
- Pourquoi faut-il s'entraîner à la répartie ?
- 8 stratégies pour une bonne répartie.
- Accueillir ses ressentis pour mieux répondre.

3. Mises en situation : utilisation de (micro)agressions verbales vécues ou fictives :

- recherche individuelle
- mise en situation par petits groupes
- partage des ressentis
- analyse collective de ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas



*Trouvez les bons mots
au bon moment !*

Évaluation qualitative de la formation par les participants.

Évaluation des acquis en début et fin de formation.

Attestation individuelle de fin de formation.



ADM 19

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage
19000 TULLE

Contact : Isabelle BAUDRY
☎ 05 55 93 74 43
✉ adm19@adm19.fr



Booster son estime de soi dans son quotidien d'élu



Objectif de la formation

- Permettre aux élus de développer une estime de soi solide et durable afin de renforcer leur posture, leur légitimité et leur efficacité dans l'exercice de leurs responsabilités publiques.

⚠ **Minimum 6 participants - maximum 15**

Prérequis :

Être élu local au moment de la formation.

Public :

Tous les élus locaux : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental

Date : en présentiel

**Mercredi 9 décembre 2026,
de 9h00 à 16h00**

🕒 **Durée :** 6 heures - 1 journée

Formatrice : Delphine LAVAL

Coach en déploiement personnel et professionnel

Lieu (accessible PMR) :

Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

💰 **Tarif : 250 € TTC par personne**

Financement :

DIFE ou budget communal

➡ Thématique :

ELU0405 – Formation généraliste
"communication"



INSCRIPTION :

Si financement DIFE* :

Sinon, bulletin d'inscription :



*Le délai d'accès à la formation est d'environ **1 mois à compter de la confirmation d'inscription**, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et de la validation administrative du dossier DIFE.

PROGRAMME

Présentations : intervenante – cadre – objectifs – déroulé

Mise en situation de présentation des participants

Récolte anonyme des difficultés vécues ou appréhendées par les participants

1. Repères :

- Ce qu'est l'estime de soi
- Ce qui se passe quand on en manque
- Ce qui se passe quand elle est suffisamment bonne
- Les 4 composantes de l'estime de soi
- Mesurer son estime de soi

2. Se sentir en sécurité et en confiance

Expérience 1 : Exercices faciles, rapides et réutilisables de régulation du système nerveux.

Expérience 2 : Exercice facile, rapide et réutilisable d'ancrage.

3. Se connaître

Expérience 1 : Comment je me sens : des mots pour se dire.

Expérience 2 : Ce qui me donne de l'énergie – Ce qui m'en prend : pour connaître et poser mes limites

4. Se sentir compétent et en réussite

Expérience 1 : Je fais le point sur mes groupes d'appartenance et j'ajuste ce qui me fait besoin.

Expérience 2 : Nourrir nos appartenances pour qu'elles nous soient bonnes.

5. Construire son plan d'action personnel et réaliste pour continuer à nourrir son estime de soi au quotidien



Des conseils personnalisés pour renforcer sa posture d'élu.

Évaluation qualitative de la formation par les participants.

Évaluation des acquis en début et fin de formation.

Attestation individuelle de fin de formation.